

ÉTUDIANT ALLEMAND EN VISITE AU CANADA

Gerd Kohler, étudiant de 18 ans, de Lahr, Allemagne, est l'invité d'étudiants canadiens et de leurs parents. C'est de l'orchestre de 100 musiciens du *Laurentian High School* d'Ottawa, qui a commencé une tournée européenne à Amsterdam en juin, qu'est née l'idée de faire venir au Canada un étudiant allemand. Au milieu de juillet, l'orchestre se trouvait à Lahr; c'est là que les musiciens devaient faire la connaissance du garçon qui allait passer avec eux la présente année scolaire.

Il est arrivé au Canada à la fin d'août dernier à bord d'un avion des Forces armées canadiennes.

Gerd se verra offrir une année scolaire avec chambre et pension et une garde-robe lui permettant d'affronter l'hiver canadien. Son argent de poche qui lui sera fourni par les garçons et les filles de l'orchestre proviendra du produit de la vente des billets d'admission aux concerts qu'ils ont donnés lors de leur tournée européenne, (Voir le *Bulletin hebdomadaire canadien*, Vol. 24, No 12, 19 mars 1969, page 3).

LE FAISCEAU "LASER" DANGEREUX POUR LA VUE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a mis en garde professeurs et étudiants contre les dangers des "lasers" utilisés en classe pour les démonstrations et les expériences. Il a rappelé que le faisceau lumineux du "laser" pouvait causer de sérieux dommages à l'oeil. Le ministre parlait d'un projet de Bill sur les appareils émetteurs de radiations, qui fut déposé au Parlement par le Premier ministre au cours de cette session.

"Un grand nombre d'appareils "lasers", a déclaré M. Munro, sont actuellement offerts pour les travaux en classe et ils sont utilisés avec enthousiasme par les étudiants en sciences. Ce sont des jouets scientifiques extrêmement intéressants ainsi que des outils techniques importants. Un de leurs avantages est leur facilité de construction et leur prix relativement faible." Mais le ministre a fait remarquer que ces appareils pouvaient être fort dangereux s'ils étaient mal utilisés. Le danger est insidieux et la victime peut fort bien ne rien ressentir sur le moment. Dans plusieurs cas, un faisceau "laser" ayant frappé un oeil a brûlé la rétine et occasionné une perte de vision. Même la réflexion du faisceau peut être dangereuse. On a signalé le cas d'un expérimentateur qui avait été frappé par un faisceau réfléchi par une bouteille et avait été victime d'une perte permanente d'acuité visuelle. Au début de l'année, un étudiant canadien dut recevoir des soins médicaux après avoir utilisé un "laser" qu'il avait construit pour une exposition-concours d'appareils scientifiques.

Le Bill sur les appareils émetteurs de radiations est destiné à définir des normes de sécurité réglementant la conception et la construction des



Le major-général R.J. Lane, félicitant l'étudiant allemand, Gerd Kohler.

appareils à rayons X, des émetteurs de micro-ondes et des "lasers" vendus ou importés au Canada. "Cependant, a ajouté le ministre, l'établissement de normes n'est qu'un des aspects du problème et, dans le cas des "lasers", il appartient à l'utilisateur, dans une grande mesure, de prendre les précautions qui s'imposent."

LES ÉCOLES PRIVÉES AU CANADA

Le nombre d'élèves inscrits en 1968-1969 dans les écoles privées élémentaires et secondaires était de 153,967, le nombre d'écoles (sans le Québec), de 490 et le nombre d'enseignants, de 5,589. Les écoles privées des neuf provinces comptaient 74,481 élèves externes et 10,030 élèves pensionnaires, dont 41,924 garçons et 42,587 filles, soit 84,511 en tout. Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles privées du Québec en 1966-1967, la plus récente année pour laquelle on dispose de données complètes, était de 80,070. Ce chiffre comprend les élèves inscrits dans un certain nombre d'écoles, autres que les écoles privées ordinaires, soit les jardins d'enfants et les écoles de puériculture, les instituts familiaux et les écoles d'arts ménagers, les collèges classiques, les écoles d'arts et les écoles d'infirmières auxiliaires. Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles privées a été en baisse constante depuis 1963-1964, alors qu'il atteignait le chiffre record d'environ 198,000. Les diminutions ont été les plus marquées au Québec où un grand nombre d'établissements privés sont passés aux mains des commissions scolaires régionales. Les diminutions enregistrées en Ontario en 1967-1968 et 1968-1969 traduisent le changement de statut d'un grand nombre d'écoles secondaires de langue française qui, de privées, sont devenues publiques.